



ECHOS du 17 Bis



Edito n° 6

Manifestations passées (2001) :

⇒ **Assemblée générale de l'UAICF à St Malo du 15 au 16 septembre :**

Très beau site.
Bonne assemblée avec beaucoup de discussions.

⇒ **SCRABBLE : Rassemblement annuel de scrabble cheminot à St Dié du 21 au 26 septembre :**

Bonne participation et excellent tournoi.

⇒ **MUSIQUE : 1er Festival International d'accordéon et de musique moderne du 5 au 7 octobre à Chalindrey :**

Très bonne tenue musicale, bonne organisation, malgré quelques défections. Le festival s'est très bien déroulé.

⇒ **MUSIQUE : Festival Jeunesse et Orchestre Jeunes du 29 octobre au 1er novembre à St Dié :**

Bonne tenue des musiciens.
Bonne qualité de musique par les petits et les plus grands.

⇒ **Stage de comptabilité associative du 29 et 30 novembre à Mulhouse :**

Bonne participation.
Stage à reconduire

Manifestations à venir (2002) :

⇒ **PHOTOGRAPHIE : Concours régional EST les 24 et 25 janvier à Paris**

⇒ **Assemblée générale de Comité EST à Epernay du 16 au 17 mars**

Le Secrétaire du Comité EST
André BILLOT

LE MOT DU PRESIDENT

2001 a ouvert un grand chantier de réflexions sur les structures de l'Union avec pour but de faire connaître par tous les moyens l'U.A.I.C.F. à tous les cheminots.

Relevons ensemble ce grand défi, utilisons les moyens mis à notre disposition par les C.E.R., la communication des Etablissements, à travers la feuille d'infos et le réseau Intranet de la SNCF, là où les C.E.R. ont pu décrocher un accord sur l'accès au site.

Faisons en sorte que la nouvelle année, soit riche en activités et en adhésions de nouveaux cheminots, ce qui permettra de renverser la tendance par rapport aux non cheminots.

Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année, et que vos associations prospèrent.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNEE 2002

Paul ZAGLIA



AGENDA

DATES DES PROCHAINES REUNIONS 2002

DATE	DATE	VISA
9 janv. à 9 h 30 : Com. de Réflexion sur l'UAICF		
10 janv. à 10 h : Com. Nat. de Cinéma-vidéo	21/12/01	
15 janv. à 10 h : Com. Nat. de Modélisme		
16 janv. à 10 h : Com. Nat. de Chant Choral		
17 janv. à 9 h 30 : Com. Rég. de Musique	20.01.02	
23 janv. à 14 h : Com. Nat. de Scrabble		
24 et 25 janv. : Com. + concours photo EST	28/01/02	
29 janv. à 9 h 30 : Com. Nationale des ATP		

U.A.I.C.F. Comité EST - 7 rue du Château-Landon 75010 PARIS

Tél SNCF : 712 863 - PTT+ fax : 01 42 09 78 55

Toutes vos activités sur Internet : www.uaicf.asso.fr

DOSSIER	COPIES A
014	11 copies - CE + A.B.

Clés - CA.



Publication de la photo d'un enfant

Dès lors que la photo présente une personne isolée, sa publication est soumise à autorisation de l'intéressée.

En l'espèce, un enfant qui participait, déguisé, sur un char, à la fête folklorique d'un village avait été pris en photo. Le journal local avait publié le visage de l'enfant isolé de la manifestation à laquelle il participait. Les parents reprochaient au photographe d'avoir ensuite commercialisé à grande échelle la carte postale reproduisant ledit visage.

Alors que les juges du fond avaient rejeté l'action des parents au motif que l'enfant n'avait subi aucune atteinte à sa vie privée, la Cour de cassation a sanctionné leur décision au seul motif que l'autorisation des parents, représentants légaux de leur enfant, n'avait pas été obtenue pour la reproduction de l'image isolée litigieuse.

Cette décision est conforme à la jurisprudence traditionnelle en la matière.

Il importe donc d'être toujours très vigilant dans la réalisation et la publication (à fort tirage du moins) de tout catalogue, dépliant, bulletin d'informations, etc., représentant des photos de personnes clairement identifiables et isolées d'un contexte de foule ou de manifestation publique.

(Cour de cassation, 1^{ère} chambre civile, 12 décembre 2000, arrêt n° 1885 PS-P)

Assemblée générale



Le président d'une association doit en respecter les statuts.

Aux termes des statuts d'une association, composée de sections disposant chacune d'une très large autonomie de gestion, il était prévu que, "compte tenu de l'autonomie de gestion confiée par les présents statuts et règlement intérieur type à chaque section, **le président** et les dirigeants de la **section** sont **seuls responsables** des conséquences **financières** de leur gestion et donc d'éventuels déséquilibres financiers, sans qu'aucune autre section, ni même le comité directeur (de l'association), ne puisse être recherché de ce fait".

Il était également prévu que le président de l'association ouvre et clôture les comptes bancaires des sections, et qu'il "accorde délégation sur ces comptes au président et trésorier de chaque section".

Par ailleurs, le règlement intérieur de la section concernée prévoyait que "la section dispose d'un seul compte bancaire ouvert par le président ou le trésorier (à l'association). Le **président** et le trésorier de la **section** ont **délégation** du **président** ou du trésorier (de l'organisme) pour faire fonctionner le compte".

Le juge des référés en a tiré la conséquence que "l'association était tenue de se conformer aux statuts et se devait, par son président, de remettre la délégation de signature à la présidente de la section régulièrement désignée, sans pouvoir s'y opposer".

B. RIGAUX

(Tribunal de grande instance de Lyon, référés, 28 août 2000)

**COMITE D'ETABLISSEMENT
REGION SNCF DE PARIS EST**

Le 22 septembre 2001 a eu lieu la journée du sport des associations sur le stade de Chelles.

De l'avis de tous, ce fut un journée agréable, le seul regret a été le manque de participation des cheminots(es).

Le CER a décidé de constituer une commission chargée de réfléchir sur l'organisation de cette manifestation dont une nouvelle journée est programmée en 2002.

L'objectif à atteindre est de faire connaître les associations culturelles et sportives cheminotes de la région EST.

Dans le cadre d'une très belle exposition sur "Montmartre" organisée par le CER au restaurant d'entreprise de paris en septembre dernier, "ISA MICHELL", adhérente d'Arts et Variétés de Paris Est a interprété de nombreuses chansons sur le thème de Paris.

Cette prestation appréciée de tous a été présentée pendant le déjeuner.

Extrait du journal d'Arts et Variétés - Flash infos n° 1.

PS. : Nouveau président d'Arts et Variétés : M. Michel LE BOURLOUT en remplacement de M. Jean-Marie PAINCHAUD.

*Après le mauvais tour
qu'Armand nous a joué à tous*

*A*vec cet air de petit garçon canaille

*r*ien qu'en te regardant préparer ton travail

*m*alîn était celui qui connaissait le tour

*a*vec lequel tu épatais toujours

*n*ous te regardions exercer ta passion

*d*ans tous les coins des manifestations

*L*e tour, tu décidais de l'expliquer

*a*vec toujours cette infinie bonté

*m*esurant tes effets pour nous le faire comprendre

*m*aintenant t'es parti, qui va nous apprendre ?

*e*ternels et présents seront nos souvenirs

*r*ien qu'en y pensant, je sens mes larmes venir.

Alain Régnier



"L'Union artistique et intellectuelle des cheminots français annonce l'ouverture de son 51e concours littéraire, organisé par le Cercle littéraire Étienne-Cattin (Association des écrivains cheminots). Il sera clos le 28 février 2002.

*Pour obtenir le règlement de ce concours, écrivez au C.L.E.C.,
7 rue du Château-Landon 75010 Paris. Joignez un timbre de 3,50 F la réponse."*

NOS ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE !

Voici un article de M. VACHET, Président de l'association des "Damiers des Cheminots de Noisy le Sec".

Quel est le nom de votre association ?
Damiers des Cheminots de Noisy le Sec

Présentez nous votre association et depuis combien de temps êtes vous à l'U.A.I.C.F. ?

Effectifs des Damiers : 5 cheminots et 20 adhérents extérieurs.

6 fois vainqueur de la coupe de France.

Création de l'association le 2 mars 1945.

Quelles sont les activités, ou quelle est l'activité que pratique votre association ?

Jeu de Dames

Qu'attendez-vous de l'U.A.I.C.F. ?

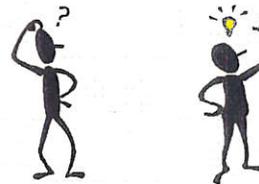
Avoir une autre salle plus moderne.

NAISSANCE D'UNE FUTURE DANSEUSE A COMMERCY !

Bienvenue à Astrid GABRIEL qui est née le 15 novembre 2001.

Félicitations aux parents membres de l'association Dynamic Club du Rail à Commercy.

QUESTIONS/REPONSES



Les rapports moraux et financiers sont-ils obligatoires lors de l'assemblée générale ?

Il est à noter que la loi 1901 n'impose pas la tenue d'une assemblée générale annuelle si les statuts ne la prévoient pas et sous réserve du respect des usages antérieurs en la matière. Dès lors que l'assemblée générale est prévue par les statuts et sachant qu'elle a pour vocation notamment d'approuver la gestion de l'association par l'équipe dirigeante, il apparaît difficile d'éviter la présentation du rapport moral et financier. Cela reviendrait à ne divulguer aucune indication sur la conduite des projets de l'association et sa gestion comptable et financière aux adhérents. Cela ferait peser un risque de remise en cause de sa validité par les adhérents.

D'après Juris association, n° 245 du 1/10/01

En complément du stage de comptabilité, et après avis du juriste de la MAIF, sur l'usage de verser **une prime en fin d'année** à vos directeurs, animateurs ou membres, tous bénévoles.

Il faut savoir que toutes sommes versées et assujetties aux taxes (URSSAF etc.), dès le premier franc ou Euro.

Il est vivement recommandé de leur rembourser les frais kilométriques engagés pour se rendre à la répétition, préparation des activités ou concerts. Ceci est légal et non soumis aux taxes. Il vous est facile d'établir une note de frais avec les dates des divers répétitions etc., réellement effectuées.

LE CERCLE DES GOURMETS

L'U.A.I.C.F. située dans le pays de la gastronomie et du bon vin se devait de donner la possibilité à ses membres de mieux connaître le savoir-faire français. C'est pourquoi, nous pouvons vous proposer d'acquérir ces connaissances au travers d'une association.



A raison d'une réunion mensuelle, nous découvrons avec la complicité d'un oenologue divers vins de nos terroirs. Nous abordons aussi bien l'aspect vignoble que géologique, l'étude de la vinification et la recherche des perceptions tant visuelles, olfactives que du goût. Nous recherchons ensuite des mariages possibles avec les mets.

Nous complétons ces études par des déplacements dans les régions viticoles où nous approfondissons le travail de la vigne et du vin sous la conduite de vignerons du cru.

Ces réunions pratiquées avec modération, nous ont permis de découvrir une approche différente dans la consommation du vin, ainsi que l'existence de très bons produits moins connus et à des prix raisonnables.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter, M. LAFFABLE au 06.80.05.07.07